

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-153		Diffusion : B	Date d'émission : 14 septembre 2005	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : UF-2005-153			
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A340-500/600			
Certificat(s) de type n° EASA.A.015 Fiche(s) de données n° EASA.A.015					
Chapitre ATA : 78	Objet : Echappement - Inspection des fixations des tuyauteries d'échappement				

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A340, modèles -541 et -642, tous numéros de série.

Rappel : Il est de la responsabilité de l'opérateur de s'assurer que tout moteur de rechange qui pourrait être installé sur avion ne remet pas en cause la conformité de l'avion à cette consigne de navigabilité (CN).

2. RAISONS :

Lors d'une inspection visuelle de routine, un opérateur d'A340-600 a trouvé sur un moteur ROLLS-ROYCE TRENT 500, que 36 boulons de fixation de la partie avant de la tuyauterie d'échappement manquaient et que, seuls, 4 boulons restaient attachés. Ces 4 boulons se trouvaient en position 1, 3, 6 et 9 heures. Les 36 autres boulons, écrous et rondelles ont été retrouvés, après dépose de la tuyauterie d'échappement arrière, dans la section inférieure du cône d'échappement.

Un autre opérateur A340-600 a rapporté que la partie avant de la tuyauterie d'échappement s'est détachée en vol. Aucun dommage n'a été constaté sur le moteur ni sur avion.

L'investigation conduite après le premier événement a révélé que les 36 boulons étaient bien en place, mais non serrés lors de l'installation de la partie avant de la tuyauterie d'échappement en production avant la livraison de l'avion.

Sur la base de ces données préliminaires, il est retenu l'hypothèse que le deuxième événement est dû à un problème similaire de mauvaise installation.

La mauvaise installation des boulons de fixation de la partie avant de la tuyauterie d'échappement peut conduire à la séparation de l'ensemble tuyauterie d'échappement du moteur, ce qui pourrait endommager la structure de l'avion ou blesser des tiers au sol.

Le but de cette CN est de rendre obligatoire l'inspection de la partie avant de la tuyauterie d'échappement.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-153	Diffusion : B	Date d'émission : 14 septembre 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAI D'APPLICATION :

A compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, sauf si déjà accompli :

3.1. A la prochaine opportunité, mais au plus tard le 23 août 2005, 00.00 (GMT) ou dans les 4 vols, à la première échéance atteinte, effectuer une inspection des fixations de la tuyauterie d'échappement des moteurs T500 conformément aux directives décrites dans le All Operators Telex (AOT) AIRBUS A340-78A5002.

3.2. L'inspection définie au paragraphe 3.1. n'est pas exigible si l'opérateur confirme que :

- les tuyauteries d'échappement ont été inspectées conformément à la tâche MPD 78-11-00-R2-1 lors de la dernière visite (C-check),
- ou,
- les tuyauteries d'échappement ont été remplacées ou réinstallées après la livraison de l'avion.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

All Operators Telex AIRBUS A340-78A5002 du 19 août 2005
(Toute révision ultérieure approuvée de cet AOT est acceptable).

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception de la CN urgente émise le 19 août 2005.

6. REMARQUES :

Cette CN a fait l'objet d'une diffusion urgente le 19 août 2005.

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS SAS - Bureau de Navigabilité - EAL - Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-6187 du 19 août 2005.